



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE REPENTIGNY

Le 13 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 13 décembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire,  
M. Bernard Landreville, conseiller  
M<sup>me</sup> Chantal Routhier, conseillère  
M. Jacques Prescott, conseiller  
M<sup>me</sup> Jennifer Robillard, conseillère  
M. Joubert Simon, conseiller  
M<sup>me</sup> Karine Benoit, conseillère  
M. Kevin Buteau, conseiller  
M. Luc Rhéaume, conseiller  
M<sup>me</sup> Martine Gendron, conseillère  
M<sup>me</sup> Martine Roux, conseillère  
M. Normand Urbain, conseiller  
M. Raymond Masse, conseiller

Sont aussi présents : M. Marc Giard, greffier  
M<sup>me</sup> Vivianne Joyal, directrice générale adjointe - services de proximité  
M. Dominique Longpré, directeur général  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Boissonneault, directrice générale adjointe - services administratifs et trésorière

M<sup>e</sup> Marc Giard, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 19 h.

---

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTAT DU QUORUM ET DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION**

---

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 19 h et le greffier constate le quorum.

---

2 **PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, dépose la liste des personnes qui ont transmis des questions par courriel au conseil municipal. Il reçoit également les questions des personnes présentes qui se sont inscrites au registre.

---

3 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 382-13-12-22  
BUDGET 2023**

---

ATTENDU le discours prononcé par Monsieur le Maire en ouverture de séance concernant la présentation du budget de fonctionnement 2023;

ATTENDU la documentation déposée aux élus préalablement à la tenue de la présente séance tel que le requiert la Loi;

ATTENDU l'avis public paru dans le journal local annonçant la tenue de la présente séance tel que le requiert la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est



Proposé par : Jacques Prescott  
Appuyé par : Bernard Landreville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2023 préparé par Marie-Josée Boissonneault, trésorière, au montant de 167 232 000 \$, lequel est plus amplement détaillé au document joint à la présente résolution (annexe A);

D'approuver les affectations au budget de fonctionnement 2023 provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, de réserves financières et de fonds réservés ainsi que de dépenses constatées à taxer ou à parvenir pour un montant total de 6 812 710 \$, tel que plus amplement détaillé au document joint au présent sommaire (Annexe B);

Qu'un document explicatif du budget 2023 soit publié dans la revue municipale Regard sur Repentigny au cours du mois de décembre 2022.

ADOPTÉE

4

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 383-13-12-22  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

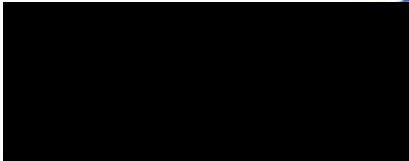
Proposé par : Joubert Simon  
Appuyé par : Martine Gendron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De décréter la levée de la séance extraordinaire du conseil municipal à 19 h 22.

ADOPTÉE

  
M<sup>e</sup> Marc Giard, Greffier

  
M. Nicolas Dufour, Maire